

Le Directeur adjoint

JPH15-055

Stéphane Nicourt
Délégué syndical FSU

Jean-Michel Huré
Délégué syndical FSU

Monsieur José Amaro
Délégué syndical central FSU

Paris, le 20 juillet 2015

Objet : Préavis de grève de la FSU du 9 juillet 2015

Messieurs,

Je fais suite à notre rendez-vous du mercredi 15 juillet relatif au préavis de grève que votre organisation syndicale a déposé le jeudi 9 juillet pour les 5, 7, 12, 25 septembre et 20 octobre 2015.

En préalable, et comme je vous l'ai indiqué au cours de notre réunion, je souhaite vous redire que, sur la forme, le dépôt de ce préavis m'a surpris : il est intervenu après plusieurs rencontres que nous avons eues ensemble, dont une réunion que Stéphane Lissner a organisée avec l'ensemble des organisations syndicales la veille même du dépôt du préavis, sans qu'à aucune de ces occasions votre intention ne soit évoquée.

Par ailleurs, je suis également très surpris que vous affirmiez dans votre texte que la direction n'a manifesté aucune intention de dialogue au sujet de vos revendications relatives à la prime de modulation, tant en ce qui concerne sa revalorisation que son intégration à l'assiette de calcul des cotisations retraite.

En effet, lorsque ce sujet a été abordé en marge de votre précédent préavis des 17 et 20 avril 2015 relatif à l'emploi dans l'établissement, nous avons pris l'engagement de conduire une étude juridique et actuarielle avant la fin de la saison afin de pouvoir nourrir d'une façon précise et argumentée nos échanges à ce sujet.

Sans préjuger de ce que serait la position de la direction, il s'agissait d'une démarche respectueuse des organisations syndicales alors même qu'une fin de non-recevoir vous avait semble-t-il été opposée dans les précédentes années. Il m'a aussi semblé nécessaire de sortir d'une situation où aucune analyse précise n'étayait les positions respectives, ni sur un plan juridique, ni sur un plan budgétaire. Ces deux études vous ont été communiquées, ainsi qu'aux autres organisations syndicales représentatives, au cours d'une réunion dédiée à ce sujet le vendredi 19 juin 2015. Les conclusions de ces études n'ont donné lieu à aucun commentaire, ni à aucune contestation de la part de votre organisation syndicale.

Enfin, la revalorisation de la prime de modulation a fait l'objet d'une proposition de la direction dans le cadre de la NAO qui, sans être à la hauteur de la revendication de doublement de son montant (soit une dépense d'environ 1,7 M€) qui est hors de portée, ne peut pas être écartée sans réflexion : elle représente une augmentation de +3,47 %, soit deux fois plus que le cadrage NAO 2015 pour l'ensemble de l'établissement.

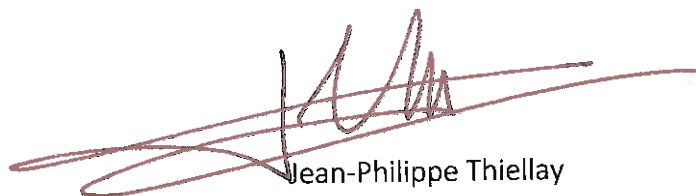
Je vous ai aussi indiqué que la revalorisation de la prime de modulation ne pouvait être envisagée que dans un cadre pluriannuel dont la première étape, sur laquelle nous pourrions nous engager en 2015, est déjà significative. Une telle démarche devrait être accompagnée d'une réflexion plus globale sur l'évolution des conditions de travail des modulants, notamment s'agissant des horaires.

Par ailleurs, au sujet de l'intégration de la prime de modulation à l'assiette de calcul des cotisations retraite, d'autres échanges doivent avoir lieu afin de vérifier que les études communiquées le mois dernier vous apportent tous les éclairages nécessaires ou, au contraire, que d'autres questions doivent être approfondies.

C'est dans ce contexte que j'ai bien entendu votre demande de poursuivre la négociation.

Je vous propose donc de prendre date pour nous rencontrer le jeudi 27 août prochain à 14 heures dans mon bureau de Bastille.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de ma parfaite considération.



Jean-Philippe Thiellay